Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DES SPORTS

CREPS des Pays de La Loire
Centre de Ressources, d'Expertise
et de Performance Sportive
44

N° SIRET 194 423 125 00021
N° APE 804 C
N° Déclaration : 52 44 04 186

PROGRAMME DE FORMATION 2026-2027

DU BREVET PROFESSIONNEL de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS)
Spécialité « Éducateur sportif »
Mention JUDO-JUJITSU

Formation inscrite au RNCP (BPJEPS « éducateur sportif » FICHE RNCP N° 40424
Formation réglementée par le code du sport, actualisé par le Décret n° 2016-527 du 27 Avril 2016 relatif au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport,
Arrêté du 05 Février 2025 portant création de la mention «activités de Judo-Jujitsu » du BP JEPS spécialité « éducateur sportif »

Habilitée par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale,
Habilitation N° 26044HABBPBC0019
Session N° 26044BPBC0070

ORGANISME DE FORMATION : **CREPS des Pays de la Loire**
5 avenue de la Babinière
44 240 La Chapelle sur Erdre

Lieux de la formation : Dojo Régional d'Angers, Rue Jules Ladoumègue (site principal)
Dojo Régional de Rennes, Rue P.Coubertin
Dojo du pôle espoir de Nantes, Rue du Croissant

Date de début : 24 Septembre 2026 Date de fin : 17 Décembre 2027

Durée de la formation : 1127 h dont 490 heures (70 jours) en centre et 301en e-formation (43 modules de 7 h), Soit un **total de 791 heures avec l'organisme de formation,**
Et 336 heures en entreprise

CREPS des Pays de la Loire 5 avenue de la Babinière – 44240 La Chapelle sur Erdre
Standard : 02.28.23.69.23 fax : 02.28.23.69.79 Adresse mel : cr044@creps-pdl.sports.gouv.fr
site internet : creps-pdl.sports.gouv.fr
N° siret : 194 423 125 00021 N°organisme : 52 44 04186 44 Code APE : 8551Z

Coûts de formation :

Frais d'inscription : 35.00 € Frais de sélection : 70.00 €

Coût de la formation : 13 €/h pour les stagiaires salariés OPCO,
15 €/h Marché militaires en reconversion et marché région Visa métiers
8 €/h salariés non aidés,
5 €/h Étudiants et demandeurs d'emplois non aidés
Les demandeurs d'emploi bénéficiant de l'aide régionale font l'objet d'une prise en charge collective…

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- *Concevoir un projet pédagogique et d'enseignement adapté à tout public dans le domaine des activités du Judo-Jujitsu,*
- *Conduire des actions d'éveil, d'initiation, de découverte, d'apprentissage, d'enseignement et d'entraînement jusqu'à un premier niveau de compétition,*
- *Organiser la sécurité d'un lieu de pratique*
- *Assurer la sécurité des pratiquants dont il a la charge*
- *Participer au fonctionnement de la structure*

Le diplôme est obtenu par capitalisation des **trois blocs de compétences** suivants :

- **bloc de compétences 1 (BC1) :** Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation
- **bloc de compétences 2 (BC2) :** Valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation
- **bloc de compétences 3 (BC3) :** Concevoir, conduire, en sécurité, et évaluer des séances et des cycles de séances d'éveil, d'initiation et d'apprentissage des activités de judo-jujitsu, dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure.

CONTENU DE LA FORMATION (3 Blocs de Compétence)

Architecture générale du dispositif

Le dispositif de formation est pensé dans un esprit de progressivité des compétences à développer.

Ainsi les activités décrites précédemment et qui vont se retrouver dans le dispositif de certification des 3 Blocs du BP vont se décliner en quatre unités de formation comme suit :

La formation (1127 h) comprend **791 heures étalées sur 15 mois et 336 heures** en alternance.

CREPS PAYS DE LA LOIRE
CREPS des Pays de la Loire 5 avenue de la Babinière – 44240 La Chapelle sur Erdre
Standard : 02.28.23.69.23 fax : 02.28.23.69.79 Adresse mel : cr044@creps-pdl.sports.gouv.fr
site internet : creps-pdl.sports.gouv.fr
N° siret : 194 423 125 00021 N°organisme : 52 44 04186 44 Code APE : 8551Z

Tests de sélection et vérification des exigences préalables à l'entrée en

POSITIONNEMENT

Alternance des contenus de formation, présentiel, FOAD, Stages en entreprise

Unité de formation n°1 / BC1

161h en centre
70 h en club
CONNAISSANCE DU MILIEU PROFESSIONNEL et DÉVELOPPEMENT DE PROJETS,

Unité de formation n°2/ BC2

56h en centre
70 H en Club

COMMUNIQUER ET VALORISER LES ACTIVITES DE SA STRUCTURE

Unité de formation n°3/ BC 3

221 h en centre

MAITRISER LES ELEMENTS TECHNIQUE DU JUDO JUJITSU POUR UN ENSEIGNEMENT DE QUALITE ET EN SECURITE

Unité de formation n°4/BC 3

351 h en centre
196 h en club

CONDUIRE DES ACTIONS EDUCATIVES d'APPRENTISSAGE, d'ENSEIGNEMENT et d'ENTRAINEMENT EN JUDO JUJITSU

Évaluations Formatives et bilans intermédiaires

Évaluations certificatives et bilan

Rattrapages

/

- Fiche descriptive d'activités & de compétences

Bloc de Compétence 1 (BC 1) - CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS D'ANIMATION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION

A.1.1. Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins des publics et des financements / ressources mobilisables dans le champ du sport ou de l'animation

- C.1.1.1. Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation

- C.1.1.2. Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap

A.1.2. Proposition de projets dans le cadre de l'organisation de la structure répondant à l'évolution des besoins des publics

- C.1.2.1. Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation(s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous

- C.1.2.2. Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public

A.1.3. Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation

- C.1.3.1. Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus

- C.1.3.2. Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement du projet

- C.1.3.3. Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre

A.1.4. Evaluation du projet dans le champ du sport ou de l'animation et transmission d'informations au sein de la structure sur les publics accueillis

- C.1.4.1. Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts

/

- C.1.4.2. Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités

Contenus de Formation relatifs au BC1 :

- Sociologie des pratiques et attentes des différents publics
- Connaissance des caractéristiques des différents publics pour préparer une action éducative
- Construction d'un projet de développement (méthodologie de projet et évaluation de celui-ci)
- Construction d'un projet d'animation (méthodologie de projet, définition d'objectifs éducatifs, construction d'une séance, d'un cycle) et évaluation de celui-ci,
- Connaissances du cadre institutionnel et législatif du sport (institutions, collectivités, mouvement sportif, code du sport…)
- Connaissances de l'environnement technique et réglementaire d'un club de judo (loi de 1901, textes fédéraux),
- Connaissances de l'environnement socio-professionnel (Droit du travail, CCNS, relations professionnels-bénévoles, Accompagnement des bénévoles dans le développement et la pérennisation des emplois de la structure),
- Citoyenneté, intégrité physique et morale des pratiquants,
- Connaissances liées aux activités de développement (dont méthodologie de projet) et d'organisation d'un club de judo-jujitsu (dont initiation aux problématiques économiques et comptables d'une association).
- Rôle, mission et posture de l'éducateur sportif (distinction entraineur, animateur, éducateur),

Bloc de Compétence (BC 2) : VALORISER LES ACTIVITES ET LES PROJETS D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION

A.2.1. Information et mobilisation des publics, et de leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure du champ du sport ou de l'animation

- C.2.1.1. Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage

- C.2.1.2. Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous

A.2.2. Mise en œuvre à destination des publics d'actions de promotion, de valorisation des activités dans le champ du sport ou de l'animation

- C.2.2.1. Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation

CREPS PAYS DE LA LOIRE
CREPS des Pays de la Loire 5 avenue de la Babinière – 44240 La Chapelle sur Erdre
Standard : 02.28.23.69.23 fax : 02.28.23.69.79 Adresse mel : cr044@creps-pdl.sports.gouv.fr
site internet : creps-pdl.sports.gouv.fr
N° siret : 194 423 125 00021 N°organisme : 52 44 04186 44 Code APE : 8551Z

- C.2.2.2. Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics

CONTENUS de FORMATION du BC 2 :

Les contenus du BC 2 comprennent la communication écrite et orale, l'utilisation des TIC, l'animation des réseaux sociaux dans une logique de rendre l'éducateur pertinent et efficace dans sa communication interne et externe

- Travailler sur les objectifs de la communication : interne, externe. Cible, positionnement marketing.
- Lien avec la méthodologie de projet du BC 1 & la règle des 5 W : le comment est lié aux autres W

Module Posture :

- J'utilise les codes de la posture professionnelle : vivre, débattre et partager tout en ayant la connaissance du cadre
- J'apprends à observer les postures de mon environnement : la communication non verbale, expression corporelle
- J'utilise le langage et savoir-être professionnels (mail, sms, lettres…)

Module Outils & Supports :

- J'utilise Les supports de communication : Comment choisir ? / Intérêts-limites
- J'utilise les outils bureautiques et numériques et les réseaux sociaux
- Je fais des écrits : dossier de présentation (Conseils sur le fond / sur la forme et travail perso)
- Je connais et j'utilise les règles de l'écrit (mail…)
- Je prépare et conduit des réunions : technique de Prise de note / restitution de la réunion - Définir la cible, le public de la réunion, le contexte - Réunion d'informations (ex : parents)
- Je réalise des supports d'appui de la présentation orale (PPT, Canvas, …)
- Je connais les intérêts et les risques (droit à l'image…) des réseaux sociaux et la gestion des communautés dans les structures sportives

Module Oralité :

- J'utilise les différentes modes de communication : La communication interpersonnelle, activités théâtral, jeux d'expression,
- L'écoute active, prise de parole en public, la gestion des émotions (CNV, Sophrologie)

CREPS des Pays de la Loire 5 avenue de la Babinière – 44240 La Chapelle sur Erdre
Standard : 02.28.23.69.23 fax : 02.28.23.69.79 Adresse mel : cr044@creps-pdl.sports.gouv.fr
site internet : creps-pdl.sports.gouv.fr
N° siret : 194 423 125 00021 N°organisme : 52 44 04186 44 Code APE : 8551Z

Bloc de Compétence (BC 3) - CONCEVOIR, CONDUIRE, EN SECURITE ET EVALUER DES SEANCES ET DES CYCLES DE SEANCES D'EVEIL, D'INITIATION ET D'APPRENTISSAGE (*) DES ACTIVITES DE JUDO-JUJITSU DANS LE CADRE DU PROJET ET DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL DE LA STRUCTURE

A.3.1. Conception de séances et de cycles de séances d'éveil, d'initiation et d'apprentissage (*) des activités de judo-jujitsu

C.3.1.2. Définir les objectifs spécifiques, le contenu, les méthodes, les techniques, les outils et le déroulement des séances d'un cycle de judo-jujitsu, en tenant compte des caractéristiques des pratiquants, notamment ceux en situation de handicap en vue de répondre aux finalités du cycle de séances et de respecter une progression cohérente entre les séances.

C.3.1.3 Définir les conditions de réalisation d'une séance de judo-jujitsu, en tenant compte des caractéristiques de l'activité, du public et du lieu de pratique, en vue d'assurer la sécurité des pratiquants, des tiers et de lui-même et le respect de la réglementation en vigueur.

A.3.2. Conduite d'une séance d'éveil, d'initiation et d'apprentissage (*) des activités de judo-jujitsu

- C.3.2.1. Vérifier les conditions de réalisation d'une séance de judo-jujitsu, en tenant compte de son contenu pour s'assurer de son bon déroulement
- C.3.2.2 Accueillir les pratiquants à une séance de judo-jujitsu, en présentant les objectifs de celle-ci, son déroulement, les règles à respecter pour mettre en place une dynamique favorable à l'implication des pratiquants, notamment ceux en situation de handicap.
- C.3.2.3. Conduire en sécurité une séance de judo-jujitsu en s'appuyant sur les modalités pédagogiques et les techniques prévues, et en prenant en compte les réactions et les réalisations des pratiquants, en vue d'atteindre les objectifs de la séance et de favoriser la participation, l'implication et la collaboration des pratiquants.
- C.3.2.4. Repérer les risques, les freins ou les difficultés éventuelles rencontrées par les pratiquants, tout au long de la séance de judo-jujitsu, en identifiant les besoins individuels d'accompagnement, afin d'apporter des conseils personnalisés favorisant la progression de chacun et d'intervenir en cas de situation accidentogène.
- C.3.2.5. Mettre en œuvre la préparation aux dan et grades (du 1er au 4e dan) en adaptant les techniques du judo-jujitsu en fonction des caractéristiques des pratiquants afin de leur permettre d'évoluer dans leur pratique du judo-jujitsu.

A.3.3. Evaluation de séances et de cycles de séances d'éveil, d'initiation et d'apprentissage (*) des activités de judo-jujitsu

CREPS PAYS DE LA LOIRE
CREPS des Pays de la Loire 5 avenue de la Babinière – 44240 La Chapelle sur Erdre
Standard : 02.28.23.69.23 fax : 02.28.23.69.79 Adresse mel : cr044@creps-pdl.sports.gouv.fr
site internet : creps-pdl.sports.gouv.fr
N° siret : 194 423 125 00021 N°organisme : 52 44 04186 44 Code APE : 8551Z

- C.3.3.1. Analyser une séance de judo-jujitsu, en s'appuyant sur le déroulement initialement prévu, sur les observations réalisées au cours de celle-ci, et sur des outils d'évaluation, en vue de proposer des améliorations et d'optimiser la progression des pratiquants.

- C.3.3.2. Evaluer un cycle de séances de judo-jujitsu en vérifiant son adéquation avec les finalités et les objectifs définis et en analysant les résultats obtenus, en vue de faire évoluer son enseignement et progresser les pratiquants

CONTENUS de FORMATION Prérequis BC 3 (Unité de formation N°3 ou UF 3)

- Être capable de maîtriser l'ensemble du programme technique des 1er au 3ème Dan de judo-jujitsu,
- Katas : Nage no kata, Katame no Kata, Goshin Jitsu, Go No Sen,
- Ju-Jitsu : 20 attaques imposées et progression self-défense
- Debout et sol : Programme technique des 1ers et 2èmes dans tels que définis par l'annexe 6A et 6B de textes officiels de la FFJDA
- EC de maîtriser les contenus technique et tactique du « judo-jujitsu »
- EC d'exploiter les aspects technico-tactiques issus de l'évaluation en « judo-jujitsu » en situation d'opposition,
- EC de veiller à la sécurité (postures et gestion de l'opposition) et de porter secours aux pratiquants

CONTENUS de FORMATION du BC 3 (UF 4)

- Connaissance des règles techniques de judo-jujitsu.
- Connaissance de l'ensemble de la méthode française d'enseignement du judo-jujitsu :
- Connaissances scientifiques liées aux différentes formes de pratique de « judo-jujitsu » :
  - Sciences humaines (la personnalité, les émotions, la motivation, la gestion de groupe
  - Sciences biologiques (fonctionnement du corps humain, anatomie et physiologie),
  - Sciences pédagogique (l'apprentissage moteur, les théories d'apprentissage, les méthodes pédagogiques),
- Connaissance des caractéristiques des différents publics pour préparer une action éducative
- Construction d'un projet d'animation (méthodologie de projet, définition d'objectifs éducatifs, construction d'une séance, d'un cycle) et évaluation de celui-ci,
- Connaissance des règles techniques de judo-jujitsu.
- Méthode pédagogique en judo,
- Éveil judo 4-5 ans,
- Initiation 6-8 ans,
- Le judo des 9-12 ans,
- Le judo des 13-15 ans,
- Le Perfectionnement individualisé
- Le programme technique des grades et dan de judo-jujitsu du 1er au 4ème dan
- Le Taïso et la préparation physique
- Mise en œuvre de séances pédagogiques et de cycles pour les différents publics, y compris le handicap,
- Connaissance des différents éléments techniques du programme et de leurs éducatifs
- Être capable de Transmettre les principes fondamentaux du « judo jujitsu »
- Être capable d'encadrer un groupe dans le cadre d'un projet d'animation en « judo-jujitsu »
- EC de veiller au développement de l'autonomie des pratiquants

/

- EC d'adapter son action d'animation pour amener tout le monde à progresser
- EC de faire découvrir l'importance des règles et leur sens
- EC d'agir en cas de maltraitance et de situation conflictuelle
- EC d'évaluer son action éducative et d'expliciter ses choix

DISPOSITIF DE CERTIFICATION

CADRAGE REGLEMENTAIRE DE LA CERTIFICATION

La situation d'évaluation certificative des blocs de compétences communs (BC1 et BC2) est réalisée au moyen de :

Pour le BC1 : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation

Production d'un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique.

Ce document constitue le support d'un entretien comprenant :

-une présentation orale par le candidat d'une durée de vingt minutes au maximum ;

-un échange avec les évaluateurs d'une durée de trente minutes au maximum.

Pour le BC2 : Valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation

Production d'un ou plusieurs support (s) au choix du candidat, présentant deux séquences de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance pédagogique, auprès de deux publics différents. Ce ou ces support (s) comprend (nent) notamment les outils de communication utilisés et constitue (nt) le support de l'entretien comprenant :

-une présentation orale illustrée par le candidat d'une durée de dix minutes au maximum ;

-un échange avec les évaluateurs d'une durée de quinze minutes au maximum.

Pour le BC3 : Concevoir, conduire, en sécurité, et évaluer des séances et des cycles de séances d'éveil, d'initiation et d'apprentissage des activités de judo-jujitsu, dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure

Un entretien à partir d'un document transmis par le candidat relatif à la conception d'un cycle d'éveil ou d'initiation du judo-jujitsu et d'un cycle d'apprentissage du judo-jujitsu.
- Une mise en situation professionnelle de conduite d'une séance d'apprentissage technique du judo-jujitsu suivie d'un entretien.

ORGANISATION DE LA CERTIFICATION

Le parcours du candidat est jalonné par différentes épreuves. Certaines sont formatives, d'autres certificatives. Les évaluations formatives sont appréciées par les formateurs et/ou le tuteur, ou éventuellement les experts désignés par le CREPS. Elles aident le candidat à évaluer son niveau de compétence atteint de manière continue dans le domaine concerné. A l'issue de celles-ci, un retour est fait au candidat par le biais de fiches commentées d'évaluation (cf. livret d'alternance) afin que ce dernier prenne conscience de ses forces et des points qui restent à travailler. Dans le cas où son niveau aura été jugé insuffisant, le candidat devra alors, par un travail personnel, se remettre à niveau. Si son travail et son investissement étaient toujours estimés comme étant insuffisants, le formateur le signalera aux coordonnateurs du BPJEPS.

CREPS PAYS DE LA LOIRE
CREPS des Pays de la Loire 5 avenue de la Babinière – 44240 La Chapelle sur Erdre
Standard : 02.28.23.69.23 fax : 02.28.23.69.79 Adresse mel : cr044@creps-pdl.sports.gouv.fr
site internet : creps-pdl.sports.gouv.fr
N° siret : 194 423 125 00021 N°organisme : 52 44 04186 44 Code APE : 8551Z

Les épreuves certificatives sont définies par l'arrêté 05 Février 2025 portant organisation du BP judo en Blocs de Compétences. Ces épreuves sont vérifiées et validées par le jury désigné par le Directeur Régional de la DRAJES. Ces épreuves certificatives visent à valider les BC.

Un candidat pourra se voir interdire la possibilité de se présenter à une épreuve de certification s'il ne remplit pas les conditions d'investissement minimales dans la formation (sauf dispense validée lors du positionnement) d'une part, et d'autre part s'il n'a pas satisfait à l'ensemble des évaluations formatives (voir règlement intérieur du CREPS).

Il devra s'investir quantitativement et qualitativement dans les situations pédagogiques qui lui sont proposées. Un défaut de travail et de présence sera sanctionné par l'impossibilité de se présenter aux épreuves certificatives.

Le stagiaire devra :

- **Réussir les tests d'appropriation des enseignements en ligne (avec rattrapage éventuel)**
- **Participer aux classes virtuelles en ligne et aux regroupements ;**
- **Formaliser les travaux demandés pour chaque activité correspondant à l'épreuve.**
- **Avoir satisfait aux évaluations formatives**
- **Avoir satisfait aux prérequis technique défini par l'arrêté pour pouvoir se présenter au BC3**

L'alternance des modules en e-formation assurés par le CREPS et les modules présentiel permettent d'assurer le suivi des stagiaires. Chaque module de *e*-formation fait l'objet d'une évaluation formative sous forme d'exercices d'application. Dans le même temps les fiches de liaison avec le tuteur (Cf. Livret d'alternance) permettent de suivre l'apprentissage du stagiaire. Ainsi à chaque regroupement (environ toutes les 6 à 7 semaines) le niveau atteint, l'investissement de l'apprenant, ainsi que sa participation effective permettront aux formateurs de situer sa progression. Un avis circonstancié des formateurs et du tuteur sera transmis aux coordonnateurs du BPJEPS (coordonnateur général du BPJEPS et coordonnateur de discipline). Il appartiendra aux professionnels (entraîneurs/tuteurs et cadres fédéraux) de les évaluer et d'estimer la pertinence de leur investissement. Ensemble, ils s'entendront alors pour formaliser un suivi dans lequel il sera précisé la qualité du travail réalisé ainsi que sa conformité avec les exigences de la formation.

CREPS des Pays de la Loire 5 avenue de la Babinière – 44240 La Chapelle sur Erdre
Standard : 02.28.23.69.23 fax : 02.28.23.69.79 Adresse mel : cr044@creps-pdl.sports.gouv.fr
site internet : creps-pdl.sports.gouv.fr
N° siret : 194 423 125 00021 N°organisme : 52 44 04186 44 Code APE : 8551Z

ALTERNANCE

Les outils :

Le suivi de l'alternance entre le CREPS, les tuteurs et les stagiaires est alimenté par le ***livret d'alternance du stagiaire*** *(activités qu'il a conduites) et la synthèse des semaines de regroupement effectué par le coordonnateur. Ce livret d'alternance jalonne le parcours de formation du candidat en lui fixant des objectifs techniques et pédagogiques pour chaque période.*

Le livret-guide du tuteur *a pour objet d'aider le tuteur à accompagner le stagiaire lors de sa formation en entreprise. Y sont notamment définis les fonctions, rôles et missions du tuteur.*

Toutes les 6 semaines, un formateur dédié (ou le responsable de formation) fait un point d'étape avec le stagiaire à partir du livret d'alternance. Enfin des visites dans les structures sont prévues.

CREPS des Pays de la Loire 5 avenue de la Babinière – 44240 La Chapelle sur Erdre
Standard : 02.28.23.69.23 fax : 02.28.23.69.79 Adresse mel : cr044@creps-pdl.sports.gouv.fr
site internet : creps-pdl.sports.gouv.fr
N° siret : 194 423 125 00021 N°organisme : 52 44 04186 44 Code APE : 8551Z

CALENDRIER DE FORMATION 2026-2027

Lieu de la formation : NANTES (CREPS), ANGERS (dojo Régional), La Roche sur Yon (Vendéspace), Les Sables D'Olonne (Institut Sports Océan)

Date de début : 24 Septembre 2026 Date de fin : 17 Décembre 2027

Durée de la formation : 1127 h dont 490 heures (70 jours) en centre et 301 heures en e-formation (43 modules de 7 h), Soit un total de 791 heures avec l'organisme de formation, Et 336 heures en entreprise : 336 h en club (7 h/sem minimum)

Calendrier Prévisionnel

CALENDRIER DES REGROUPEMENTS DE LA FORMATION* (7 h/jour de formation)			
Regroupement 1	24 et 25 Septembre 2026 (Creps)	Regroupement 13	19 au 23 Avril ou mobilité internationale 17/04 au 01/05*
Regroupement 2	03 au 04 Octobre 2026 (parajudo)		
Regroupement 3	Du 19 au 23 Octobre 2026	Regroupement 14	L 24 & M 25 Mai 2027
Regroupement 4	De 02 au 06 Novembre 2026 (Creps)	Arbitrage	06 Juin 2027
Arbitrage	14 Novembre 2025 Angers	Regroupement 15*	Du 21 au 25 Juin 2027
Regroupement 5	21 & 22 Novembre 2026	Regroupement 16*	Du 03 au 06 Juillet (Fouesnant)
Regroupement 6	Du 14 au 18 Décembre 2026	Regroupement 17*	Du 16 au 20 Aout 2027 (Vendée)
Regroupement 7	04 & 05 Janvier 2026	Regroupement 18*	Du 30 Aout au 03 Sept
Regroupement 8	L 25 & M 26 Janvier 2027 (CREPS)	Regroupement 19*	18 & 19 Sept 2027*
Regroupement 9	Du 22 au 26 Février 2027	Certifications	Du 25 au 28 Octobre 2027 *
Arbitrage	21 Mars 2027	Arbitrage*	20 Novembre 2027 Angers*
Regroupement 10	L 22 & M 23 Mars 2027 (CREPS)	Rattrapages	Nov & Déc 2027*
Regroupement 11	L 05 & M 06 Avril 2027		
Regroupement 12	10 Avril (Sport Adapté)		

**dates prévisionnelles à confirmer avec le calendrier sportif 2027-2028*

**Mobilité internationale à confirmer*

/

MOYENS PEDAGOGIQUES ET ENCADREMENT

Les conditions matérielles

Salles de cours du Dojo Régional	2 salles de cours dont 1 équipée multimédia
Outils pédagogiques	Enseignement à distance du creps des pays de la Loire (plateforme Moodle) Fourniture de la documentation pédagogique de la FFJDA
Installations sportives	Dojo Régional Ligue des Pays de la Loire – Angers Ponctuellement le Grand Gymnase au CREPS
Logistique	Une restauration et un hébergement Ethic Etapes Avenue du Lac de Maine 49000 ANGERS

Qualification des Formateurs

- 8 formateurs DES,
- 2 formateurs DEJEPS
- 4 professeurs de sports
- Les formateurs du CREPS pour la partie e-formation.

Le coordonnateur de la formation BP JEPS JUDO JUJITSU
Rodolphe CERISIER

rodolphe.cerisier@creps-pdl.sports.gouv.fr
06.29.56.55.71

CREPS PAYS DE LA LOIRE

/